

Le Petit Lutin

BULLETIN MUNICIPAL DE SOULITRÉ



Le Mot du Maire

Depuis le dernier « Petit Lutin » et malgré la période estivale bien des dossiers ont avancé.

- Pendant l'été les agents communaux ont agrandi la salle de restauration de la cantine, repeint les murs et effectué des travaux de mise en conformité de la cuisine : une deuxième porte pour la circulation a été installée, le poste lavage réaménagé, et de la faïence posée jusqu'en haut des murs. De plus un nettoyeur vapeur professionnel pour le nettoyage et la désinfection a été acheté.
- Vous avez sans doute constaté que le carrefour de « la Roche » était presque achevé, il permettra, je l'espère, de renforcer la sécurité des usagers. S'il est à déplorer la vitesse excessive de certains véhicules, les conditions de visibilité pour la traversée du carrefour, ont été nettement améliorées. Des plantations doivent maintenant venir parachever le site.
- Le diagnostic, confié à la société AC2H (de Rennes), pour l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux a été présenté au conseil le 8 octobre dernier. Les améliorations préconisées pourront être entreprises au fur et à mesure des travaux à venir sur les bâtiments, afin d'être aux normes en 2015.
- Dans le même esprit, nous attendons le plan d'accessibilité de la voirie que la DDEA doit nous fournir.
- L'étude sur le diagnostic assainissement est elle aussi lancée. Elle nous permettra de savoir si la station d'épuration peut accueillir le raccordement à l'assainissement d'un éventuel lotissement, et si des travaux doivent être entrepris, de conseiller la commune dans ses choix.
- La révision du PLU entreprise en décembre 2008 arrive à son terme avec l'enquête publique du 15 octobre au 16 novembre. N' hésitez pas à venir consulter les dossiers en mairie.

L'équipe municipale, plus que jamais mobilisée pour mener à bien tous ces projets, reste à votre écoute pour que notre commune continue sur la voie tracée du bien vivre dans un village à taille humaine.

Didier Fouché

Assainissement

Après étude des offres présentées, le conseil municipal a décidé le 3 septembre de confier, pour 17087.25 € TTC (l'agence de l'eau a formulé un accord de principe sur un subventionnement à hauteur de 50%), à la société HYDRATEC (d'Angers) le diagnostic du réseaux d'assainissement et de la station d'épuration.

Ce diagnostic est rendu nécessaire par le souci d'une bonne gestion du service d'assainissement au regard notamment de l'ancienneté de l'installation (réseaux et station d'épuration) et des préconisations du rapport 2008 sur la qualité du service d'assainissement rédigé par l'exploitant (VEOLIA).



La Chasse

Il est rappelé que le code de l'environnement prévoit l'interdiction de chasser dans une zone de 150 mètres autour des habitations.

Vol à l'Atelier Communal

Dans la nuit de mercredi 19/08 à jeudi 20/08, l'atelier communal, rue du Lavoir, a été visité par un(des) cambrioleur(s).

La porte d'accès a été forcée et, tout le matériel portatif (débroussailleuse, perceuse...), a été dérobé.

Des outils fixés étaient en cours de démontage lorsque les voleurs ont été «dérangés» par une patrouille de police intervenant à la suite d'un appel téléphonique d'un habitant inquiet de certains mouvements de véhicule. Le préjudice subi s'élève à 12 000 € dont seulement la moitié a été couvert par l'assurance. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et un système d'alarme a été installé.

C'est la seconde fois cette année que les locaux communaux sont visités (cf. article sur le vol à la mairie en mai 2009).



Recommandations pour l'Usage des Produits Phytosanitaires



Le département de la Sarthe, comme les autres départements des Pays de la Loire, connaît une contamination significative de ses rivières.

Les analyses réalisées montrent que certaines molécules herbicides utilisées aussi bien par les particuliers, les collectivités ou les agriculteurs sont détectées dans 90 à 100 % des eaux de rivière analysées.

Bien qu'aucun dépassement des limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable n'ait été constaté, des traitements spécifiques coûteux avec le charbon actif ont dû être mis en place afin de garantir la potabilité des eaux distribuées au robinet. En Sarthe, on arrive ainsi grâce à ces traitements, à 100 % de conformité des eaux distribuées. L'Huisne, la Sarthe et le Loir sont utilisées pour produire de l'eau potable en Sarthe, les deux dernières servent aussi beaucoup en Maine-et-Loire.

Cette contamination généralisée compromet pourtant les chances d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015 (directive cadre sur l'eau), sur un certain nombre de rivières (avec tous les impacts négatifs sur la flore et la faune).

La diminution des taux de contamination dans les rivières nécessite un effort de tous.

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 a créé une zone non traitée (Z.N.T.) de 5 mètres minimum aux abords des points d'eau où l'usage des phytosanitaires est interdit. Les points d'eau visés sont les cours d'eau dont la liste a été fixée en Sarthe, par arrêté préfectoral (voir site de la Préfecture) et tous les fossés, plans d'eau, puits figurant en trait continu ou discontinu sur les cartes au 1/25 000ème de l'I.G.N.

Mais cette mesure réglementaire ne vise pas l'ensemble du réseau hydrographique constitué notamment par les autres multiples fossés non concernés par l'interdiction Z.N.T.

Pour limiter l'entraînement par les eaux de pluie, des molécules solubles, il est donc recommandé :

- de ne pas traiter dans ces fossés et à moins d'un mètre des berges
- de ne pas traiter à moins de 5 mètres des puits, forages, points d'eau
- de ne pas traiter directement les avaloirs, les caniveaux et les bouches d'égouts

Il convient également d'éviter de traiter avec des produits phytosanitaires les surfaces imperméabilisées dans les propriétés individuelles ou collectives, sur les voiries, parkings et dans les jardins communaux.

Des solutions alternatives existent :

- arrachage manuel ou mécanique des mauvaises herbes
- utilisation de procédés thermiques ou à eau chaude

Certaines communes de la Sarthe se sont fortement engagées dans cette démarche.

Un effort et une réflexion de tous en privilégiant le bon sens permettront de réduire la pollution des eaux par les produits phytosanitaires.

Composteurs

Pour diminuer la quantité d'ordures ménagères à éliminer, en valorisant les déchets de cuisine, vous pouvez obtenir un composteur auprès du SMIRGEOMES (Tel : 02.43.35.86.05).

Ce bac de 320 litres, en plastique recyclé vert, vous est attribué moyennant une participation unique (pour toute la durée d'utilisation) de 15 €.



Point d'Apport Volontaire (situé sur le chemin en face du cimetière)

Rappel : les déchets, qui doivent être déposés DANS les conteneurs, sont uniquement :

- les journaux, magazines, enveloppes blanches, prospectus et catalogues dans le conteneur bleu.
- les bouteilles, bocaux et pots en verre dans le conteneur vert.

Ceux ci sont destinés à être recyclés. Tous les autres déchets non cités qui ne relèvent pas des ordures ménagères doivent être évacués dans les déchèteries. Nous déplorons chaque semaine des dépôts abusifs en tout genre autour des conteneurs, qui nécessitent l'intervention des agents communaux.



La commune a décidé que dorénavant des poursuites seront engagées contre les personnes qui déposeront des ordures autour des conteneurs.

A noter : A partir de 2010, les conteneurs jaunes, dont le coût de gestion est important, vont être enlevés puisque tous les habitants sont desservis par l'enlèvement en porte à porte des sacs jaunes.

Sacs Jaunes

Vous trouverez en mairie les sacs jaunes pour le tri et l'enlèvement, en porte à porte tous les 15 jours, des films, bidons et bouteilles plastiques, briques alimentaires, emballage métalliques, cartonnettes et bouteilles d'huile.

Ne pas mettre dans les sacs jaunes : les barquettes en polystyrène ou en plastique (barquettes de viande...), les emballages plastiques divers (emballage charcuterie ...) pots de yaourts, fromage blanc, rillettes..., les barquettes de beurre ou de margarine, les blisters de médicaments vides, la vaisselle jetable, les couches culottes.



Rappel : Le jour de collecte reste maintenu au jeudi (1 jeudi sur 2 pour les sacs jaunes). Pensez à sortir votre bac (et le sac jaune, 1 jeudi sur 2) la veille au soir de la collecte. Pensez aussi à bien remplir les sacs jaunes (ces emballages ont un coût qui pèse sur la redevance).

Retrouvez toutes les informations sur le site du SMIRGEOMES www.smirgeomes.fr accessible aussi par le lien à la rubrique « informations utiles-liens utiles » du site de la commune : www.ville-soulitre.fr



Puits et Forages

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. ;
- en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages ?

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne. Il faudra reprendre :

- les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
- les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire devra être déposé à la mairie de la commune concernée.

Pour plus d'informations ou pour télécharger la déclaration, rendez-vous sur le site internet du ministère de l'écologie.



(Centre Local d'information et de Coopération)

Tél : 02-43-76-70-25

Ce service a pour vocation de mettre à la disposition des usagers et des familles tous les renseignements et informations relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Il a pour mission de coordonner les actions autour de la personne afin de la maintenir à domicile dans les meilleures conditions de confort de vie.

Toutes les questions peuvent être posées : Où trouver une assistante de vie, une femme de ménage? Comment obtenir des repas livrés à domicile? Quel est le service de gériatrie le plus proche? Où trouver un kinésithérapeute?

Les appels peuvent rester anonymes et la confidentialité des problèmes et cas évoqués est garantie.

Grippe H1N1



Des gestes simples pour limiter les risques de transmission :

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon
- utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser. Puis jetez-le dans une poubelle et lavez vous les mains

En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant ou le 15.

Pour toute information 0 825 302 302 ou www.pandemie-grippale.gouv.fr

La Salle des Fêtes



Tarifs 2010 pour le week end:

commune : 182 €

hors communes : 330 €

4 heures en semaine : 44 €

Réservation : auprès du secrétariat de mairie, avec un chèque de caution de 200 €. Compte tenu des abus constatés, contraires à l'idée de solidarité communale, nous vous rappelons que le tarif « commune » est réservé aux habitants de Soullitré.

Il est valable pour une seule réservation annuelle. Le chèque de caution et celui de règlement doivent être au nom de la personne qui réserve.

La responsable de la salle vous remettra les clefs lors de l'état des lieux le vendredi à 16 heures. Vous les lui rendrez le lundi à 15 h 30.

Divagation des Animaux



Les animaux en état de divagation sont recueillis par le service municipal et conduits au chenil intercommunal de Soullitré et Nuillé-le-Jalais.

Un tarif de pension peut être appliqué.

Rappel : les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.



Enquête Publique PLU

La commune de Soultré a décidé par délibération du 5 décembre 2008 de prescrire trois révisions simplifiées de son Plan Local d'Urbanisme. Ces révisions simplifiées, couplées à une modification du PLU ont eu pour objet de rectifier des erreurs matérielles liées aux contours de zones et bloquant certains projets sur la commune.

La modification visait quant à elle à mettre à jour divers points de règlement, à rectifier un contour de zone à urbaniser sur le secteur Ste Anne et à préciser des schémas d'orientations d'aménagement sur les zones à urbaniser.

Les révisions simplifiées concernaient les secteurs de Tessé, du Mersat, et de la Roche.

Les enquêtes publiques simultanées ont eu lieu du 15 octobre au 16 novembre 2009.

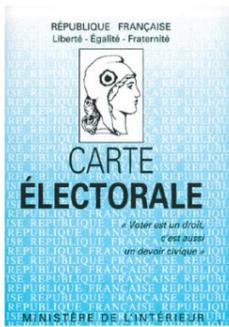
M. Pessey, commissaire-enquêteur, a tenu des permanences en mairie les 15 octobre de 9 h à 11 h30, 6 novembre de 9h à 12h et 16 novembre de 14h à 16h30....Pendant la durée de l'enquête, chacun a pu consigner ses observations sur les registres d'enquêtes.



Rentrée Scolaire

164 enfants ont fait leur rentrée au SIVOS Soultré, Nuillé le Jalais et Ardenay. A Soultré, les deux classes accueillent 50 enfants de petites et moyennes sections.

Laure DESPRES est la directrice et deux nouvelles enseignantes ont été nommées sur la deuxième classe : Patricia GENDRE et Christelle PAPIN



Listes Electorales

Les nouveaux habitants ont jusqu'au **31 décembre** pour s'inscrire sur les listes électorales **afin de pouvoir voter en 2010 sur la commune.**



Dates à Retenir

28 novembre : Marché de Noël du SIVOS suivi de l'arrivée du Père Noël

5 décembre : Soirée Tartiflette de l'amicale du SIVOS

9 janvier 2010 : Galette

Nouvelle Employée Communale



A la suite du départ (en fin d'année scolaire) à la retraite de Mme DORIZON qui avait en charge la confection des repas à la cantine, le service a été réorganisé.

Mme Claudine LEFEVRE, qui auparavant assistait Mme DORIZON, assure maintenant la réalisation des repas. Elle est assistée, pour le service, de Mme Charlène GATINOIS nouvellement embauchée pour reprendre aussi une partie des tâches de nettoyage des locaux communaux dévolues à Mme LEFEVRE.

En Images



Travaux de la cantine



Carrefour de la Roche



Noce d'Or Yvonne et Michel Choplin
26 septembre 2009